



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONTRACOL**

Séance du 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

Présents :

MMES Hélène ROUX DIT RICHE, Aurélie CAVALLERO, Bénédicte JOURDIN, Sophie JACOB-GAUTHERET, : Corinne AGIUS, Annie CHARTREZ, Patricia CHAMBARD

MM. Frédéric REFOUVELET, Laurent CLAUS, David LAFONT, Christophe SUBTIL, Martial CHEVALIER, Christophe JOLY

Absents/excusés : MM. Loïck YONNET (donne pouvoir à Corinne AGIUS), Morgan MERLE (donne pouvoir à David LAFONT)

A été élue secrétaire : Madame AGIUS Corinne

DATE DE LA CONVOCATION

Le 17 mars 2025

ORDRE DU JOUR

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Approbation du compte-rendu de la séance précédente• Délibérations concernant :<ul style="list-style-type: none">➔ Le vote du CFU 2024- BP 2024➔ L'affectation du résultat – BP 2024➔ Le vote des trois taxes locales 2025➔ Le vote des subventions 2025➔ La fongibilité des crédits➔ Le vote du BP 2025
➔ La convention avec le Département de l'Ain- création d'un trottoir le long de la RD 67• Informations et questions diverses |
|---|

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Délibération 2025-03-03VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024-BUDGET 2024

VU l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de MONTRACOL;

VU le CFU 2024 de la commune de MONTRACOL ;

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

CONSIDERANT, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

CONSIDERANT que, dans ce cadre, Monsieur le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Madame Sophie JACOB-GAUTHERET ;

CONSIDERANT le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 156 909.39 €	599 307.93 €	1 756 217.32 €
	Recettes réalisées	462 232.70 €	629 359.55 €	1 091 592.25 €
	Restes à réaliser	411 100 €	0 €	411 000 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	698 291.69 €	807 856.52 €	1 506 148.21 €

	Dépenses réalisées	684 995.99 €	478 966.77 €	1 163 962.76 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 222 763.29 €	150 392.78 €	- 72 370.51 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 458 617.70 €	208 548.59 €	- 250 069.11 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 681 380.99€	358 941.37 €	- 322 439.62 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	411 100 €	0 €	411 100 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 270 280.99 €	358 941.37 €	88 660.38 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le CFU 2024 de la commune de MONTRACOL

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Délibération 2025-03-04

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 – Budget Principal

Le Conseil Municipal,

VU les résultats du CFU 2024 du budget principal, qui clôture avec un excédent de **358 941.37 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter au compte 1068 REC INV la somme de **270 280.99 €**, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

- **DECIDE** d'affecter au compte 002 REC FONCT la somme de **88 660.38 €**.

Considérant que les écritures ont été régulièrement passées.

Délibération 2025-03-05 VOTE DES 3 TAXES LOCALES 2025

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal et ce malgré les travaux d'investissements réalisés, de ne pas augmenter les taux d'imposition des **2 taxes foncières locales** pour l'année 2025.

Il sollicite le conseil pour en débattre.

Monsieur le Maire rappelle également qu'à la suite de la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH), prévue par la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les taux de TH ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022.

A compter de 2023, la taxe d'habitation est renommée « *taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale* » (THRS) **et son taux doit être voté annuellement**

Par conséquent, la délibération de vote de la fiscalité locale 2025 devra obligatoirement mentionner le taux de THRS et des deux taxes foncières

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer les taux des contributions directes locales pour 2025 comme suit :

- taxe foncière sur propriété bâtie : **30.43 %**

- taxe foncière sur propriété non bâtie : **47.26 %**

- THRS : **13.31 %**

Délibération 2025-03-06 SUBVENTIONS MUNICIPALES 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les demandes de subventions et contributions annuelles reçues en mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DRESSE** la liste des organismes et associations qui bénéficieront d'une subvention communale pour l'année 2025 ainsi que le montant accordé :

• MLA – Comité des fêtes 750.00 €

Délibération 2025-03-07 Application de la fongibilité des crédits pour la nomenclature M57

Le Maire expose qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application sur le budget principal de la commune.

C'est dans ce cadre que la commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des versements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5 % maximum des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire mais ne peut s'appliquer aux dépenses de personnel, ni en prélèvement ni en abondement. Au-delà du plafond fixé par le conseil, une décision modificative doit être votée.

Cette disposition permettrait d'amender dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de la plus proche séance dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

En outre, cette décision est transmissible au contrôle budgétaire en préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

DECIDE d'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

Délibération 2025-03-08 **VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2025**

Les propositions de Monsieur le Maire, après avis de la Commission des Finances, sont exposées au conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **APPROUVE** le budget 2025 équilibré comme suit :

- Pour la section fonctionnement = 703 775.31 €
- Pour la section investissement = 956 956.27 €

en tenant compte des opérations pour compte de tiers.

- **VOTE** le budget tel qu'il est présenté.

Délibération 2025-03-09 **CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE L'AIN RELATIVE A LA** **CREATION D'UN TROTTOIR LE LONG DE LA RD 67**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réalisation des travaux de création d'un trottoir le long de la RD 67 (Route de Montcet), afin de sécuriser le cheminement des piétons.

Afin de réaliser ce projet, il convient de signer une convention avec le Département de l'Ain qui a pour objet de définir les conditions administratives, financières et techniques de réalisation des travaux d'aménagement de cet ouvrage.

La Commune de Montracol intervient en tant que maître d'ouvrage des travaux.

Le Département de l'Ain intervient en tant que gestionnaire de la RD 67.

Le projet de convention est annexé à cette délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **APPROUVE** les termes de la convention entre la commune et le Département de l'Ain, pour la création d'un trottoir sur la RD 67
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Intervention de Madame Corinne AGIUS

Pompiers/SDIS

Madame AGIUS informe le conseil qu'un poteau incendie chemin de la Croix est difficilement accessible en raison d'une végétation envahissante. Le propriétaire de la parcelle concernée a été prévenu et devra faire le nécessaire pour dégager l'accès

Mme AGIUS souligne également que de nombreux fils s'échappent d'un coffret fibre dans le même secteur.

Enfin, le pont en béton vers le chemin pédestre du Palordet penche de manière significative et il serait bon d'y installer une rambarde pour sécuriser le passage des promeneurs.

Intervention de Monsieur Christophe SUBTIL.

Commission Bâtiments/ Urbanisme

Du 28 janvier au 25 mars 2025:

- 0 CU déposés et 0 en cours
- 13 DP déposées et 7 en cours. Beaucoup de panneaux photovoltaïques
- 6 PC/PA déposé et 6 en cours

Une commission urbanisme avec une visite de terrain pour les DAACT sera à prévoir pour 12 projets accordés.

Intercommunalité

Dans la continuité du travail sur **la révision du SCoT**, Monsieur SUBTIL a participé le 2 mars dernier à un séminaire consacré à **l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)**.

C'est une nouvelle étape plus concrète dans l'élaboration de ce schéma de cohérence territoriale, qui va servir à traduire la stratégie d'aménagement et de développement en **orientations et mesures applicable sur le territoire**.

Un cadre commun, donc, qui doit permettre à toutes les communes de se développer à leur échelle et dans un esprit de solidarité et de complémentarité entre elles. Le tout en se dirigeant vers une **sobriété foncière** et en s'appuyant sur :

- des **objectifs démographiques et de production de logements**. Ainsi pour une commune rurale comme Montracol, le taux de croissance démographique appliqué sera de 0.3 % avec 78 productions de logements recommandées de 2025 à 2045.

- ➔ des objectifs de diversification des formes et typologies de logement (moins de maisons individuelles, logements plus petits, mixité des formes urbaines...) en prenant en compte l'évolution de la société, les capacités financières des ménages ou encore les enjeux énergétiques.

Rappelons enfin que le SCoT fixe un cadre mais **sera ensuite décliné dans les PLU des communes.**

SIVOSS

Monsieur SUBTIL informe le conseil qu'il est intervenu à l'école de Montracol pour des problèmes relationnels entre agents mais sans incidence sur le fonctionnement de l'école et les élèves. Le Centre De Gestion sera certainement sollicité pour essayer d'apporter des solutions à l'équipe et ainsi améliorer la situation.

Intervention de Madame Sophie JACOB-GAUTHERET

Commission animation

Un point est fait sur les manifestations et événements organisés à Montracol:

- ➔ **1^{er} mars : soirée choucroute** de « Montraclub 2 roues ». Ce fut un événement couronné de succès avec une forte participation du public.
- ➔ **19 mars : commémoration** du 19 mars 1962 à Montracol. Une quarantaine de personnes des communes des « 4 clochers » (Montracol, Buellas, Moncet et St Rémy) étaient présentes.
- ➔ **19 et 20 avril : banquet et Matefaims des conscrits.** Le MLA donnera un coup de main sur les 2 jours pour la tenue de la buvette. Mme ROUX DIT RICHE précise que l'organisation de l'évènement se passe bien. Une réunion avec la gendarmerie est prévue le 05 avril pour un rappel sur les responsabilités incombant à cette manifestation importante.
- ➔ **26 avril : 3^{ème} édition du « Run and Bike »** sur la commune
- ➔ **24 et 25 mai : vogue** et feu d'artifice offert par la commune.

Intervention de Monsieur Frédéric REFOUVELET

Voirie

Le lotissement des Tilleuls a entamé les démarches pour une demande de rétrocession de voirie à la commune. En sachant que c'est Logidia qui est propriétaire de cette voirie, un nouveau palier dans la procédure pourrait être nécessaire.

Monsieur le Maire souligne que la même demande a été reçue et devra être étudiée pour le Lotissement de l'Etoile, allée des Champs.

Une commission voirie est donc fixée **le 05 avril à 9h00 en mairie**

Intervention de Madame Hélène ROUX DIT RICHE

Ecole

Le conseil d'école du second trimestre du RPI a eu lieu le **18 mars à la mairie de Montracol.**

- 2 enseignants sont toujours en arrêt à Montcet mais le remplacement se passe bien
- Les effectifs pour cette année scolaire sont encore en hausse avec 250 élèves répartis sur 10 classes. Mais la moyenne par classe reste correcte.
- Un changement des horaires d'école sera à nouveau nécessaire à la rentrée prochaine pour solutionner le problème du transport scolaire et revenir à la mise à disposition par GBA d'un seul car au lieu de 2 cette année.

Mme ROUX DIT RICHE informe le conseil que des aménagements sont prévus en 2025 sur la zone de la nouvelle aire de jeux : un banc a déjà été installé et 2 tables de pique-nique sont à venir ainsi que la pose de 2 frontons multisports au bout du plateau sportif.

Matinée village propre

Cet évènement bien nécessaire, organisé pour la troisième année, a eu lieu **le 16 mars dernier**. Le conseil est unanime pour souligner que c'est une bonne date dans la saison.

Malheureusement, la participation citoyenne a été faible cette année. Les 8 enfants présents seront invités à la cérémonie du 8 mai pour recevoir une petite récompense.

Personnel communal

Monsieur le Maire rappelle la mutation prochaine de Monsieur VINARD qui a souhaité rejoindre la commune de Bourg-en-Bresse. Un nouveau recrutement est en cours pour un poste d'adjoint technique dédié aux espaces verts **dès le 15 avril**.

Le conseil fait le point sur les candidatures reçues en mairie et les entretiens à venir.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 15 mai à 20h30

La séance est levée à 23h00

Le Maire

Le secrétaire de séance